

Règlement de fonctionnement du Collège musical

1. L'enseignement donné dans le cadre du Collège musical est destiné essentiellement aux élèves de 4 à 20 ans révolus des écoles de la Ville de La Chaux-de-Fonds.
2. L'inscription d'un élève l'engage pour toute l'année scolaire, sauf cas majeur qui devra être discuté avec la Direction.
3. Sauf démission donnée par écrit au plus tard au 15 juin de chaque année, les élèves sont réinscrits d'office pour l'année scolaire suivante.
4. L'élève est tenu de suivre régulièrement ses leçons et de s'excuser auprès du professeur en cas d'absence.
5. Les leçons manquées, en raison de l'absence de l'élève, ne sont pas remplacées.
6. Les cours de solfège sont facultatifs pour les élèves qui prennent des cours d'instrument ou de chant ; ils sont néanmoins vivement recommandés.
7. Les cours ont lieu dans les collèges de la ville. Les leçons individuelles d'instruments peuvent occasionnellement se donner au domicile des professeurs ou dans d'autres locaux.
8. Il est prévu, durant l'année scolaire, cinq factures bimestrielles. Les mois de juillet et août, correspondant aux vacances d'été, sont exonérés.
9. Les écolages des élèves domiciliés à La Chaux-de-Fonds sont proportionnels aux revenus des parents indiqués sous la rubrique 480 de la taxation, correspondante au chiffre 2.6 de la déclaration d'impôts. C'est la dernière taxation connue au moment de l'établissement de la première facturation de l'année scolaire (septembre/octobre) qui fait foi et qui est valable pour toute l'année scolaire, jusqu'au mois de juin suivant. Seuls les changements de situation familiale (séparation, divorce) communiqués à la Direction du Collège musical peuvent entraîner des corrections de tarifs en cours d'année pour les facturations à venir, sans effet rétroactif.
10. Un tarif différencié est appliqué aux élèves domiciliés hors de la Commune.
11. Les vacances du Collège musical coïncident avec les vacances scolaires.

La Chaux-de-Fonds, le 12 mai 2026

Pour la Commission du Collège musical,

Le Président

Patrick Jobin

